



*Département de la Haute-Loire*  
**COMMUNE D'ALLEGRE**

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**Mairie d'Allègre**

***4 rue Baptiste Marcet***

***43270 ALLEGRE***

***Tel : 04 71 00 71 21***

***Fax : 04 71 00 22 84***

***@ : [mairie.allegre@wanadoo.fr](mailto:mairie.allegre@wanadoo.fr)***

## **Sommaire**

<i>I. Le cadre général du budget</i>	<i>P 3</i>
<i>II. La section de fonctionnement</i>	<i>P 3</i>
<i>III. La section d'investissement</i>	<i>P 5</i>
<i>IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation</i>	<i>P 7</i>

## **I. Le cadre général du budget**

---

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019 au budget primitif.

Le compte administratif 2019 a été approuvé le 27 février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **II. La section de fonctionnement**

---

### *a) Généralités*

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers maison de santé, cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent **938 509.43€**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent **763 220.69€**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, dotation globale de fonctionnement sur les trois dernières années :

2017	2018	2019
147 420€	147 335	142 531

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les compensations versées par d'autres collectivités (agglomération)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

#### *b) Les principales dépenses et recettes de la section:*

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	<b>254 651.59</b>	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	<b>312 314.51</b>	Recettes des services	<b>52 436.37</b>
Autres dépenses gestion courante	<b>160 514.65</b>	Impôts et taxes	<b>373 146.92</b>
Dépenses financières	<b>26 451.94</b>	Compensation	<b>127 816.00</b>
Dépenses exceptionnelles		Dotations et participations	<b>293 662.60</b>
Reversement à l'Etat	<b>9 288.00</b>	Vente de produits	<b>60 610.13</b>
Dépenses imprévues	<b>0.00</b>	Recettes exceptionnelles	<b>27 305.41</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>763 220.69</b>	Recettes financières	<b>0.00</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	<b>0.00</b>	Autres recettes	<b>2 743.25</b>
		<b>Total recettes réelles</b>	<b>937 720.68</b>
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	<b>788.75</b>
Total général	<b>763 220.69</b>	Total général	<b>938 509.43</b>

#### *c) La fiscalité*

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

-concernant les ménages

- . Taxe d'habitation : 11.08%
- . Taxe foncière sur le bâti : 15.27%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 78.66%

Le produit attendu de la fiscalité locale a été de **336 222€**

#### *d) Les dotations de l'Etat*

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 237 944€ en 2019 :

	2019
Dotation globale de fonctionnement	142 531
Dotation de solidarité rurale	95 413
Dotation de péréquation	0
Total	<b>237 944</b>

### **III. La section d'investissement**

---

#### *a) Généralités*

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une école...).

#### *b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Affectation du résultat	<b>59 717.77</b>
Remboursement d'emprunts	<b>77 105.23</b>	FCTVA	<b>39 499.00</b>
Travaux patrimoine	<b>226 547.71</b>	Cessions d'immobilisations	<b>0.00</b>
Opérations	<b>531 944.09</b>	Taxe aménagement	<b>5 935.43</b>
Autres travaux	<b>0.00</b>	subventions	<b>332 588.73</b>
Autres dépenses	<b>0.00</b>	Emprunt et cautionnement	<b>0.00</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	<b>788.75</b>	Produits (écritures d'ordre entre section)	<b>0.00</b>
Total général	<b>836 385.78</b>	Total général	<b>437 740.93</b>

*c) Les principales réalisations de 2019 sont les suivantes*

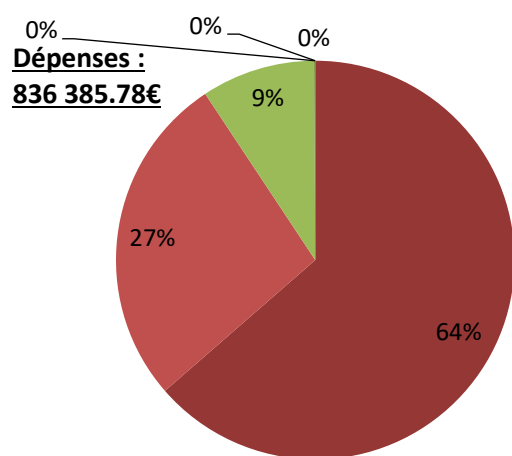
Liste des principaux investissements réalisés en 2019	
<b><u>Revitalisation du centre-bourg</u></b>	TTC
Immeuble Coccinelle	360 720
Aménagement des espaces publics	164 223
Parcours numérique et thématique	7 000
Programme restauration façades	3 675
<b>sous-total</b>	<b>535 618</b>
<b><u>Bâtiments</u></b>	
Rénovation de 2 courts de tennis	53 114
Ecole : mise aux normes électriques + lino maternelle	11 936
Réfection lavoir Menteyres	6 111
<b>sous-total</b>	<b>71 161</b>
<b><u>Urbanisme-Voirie</u></b>	
Révision AVAP	5 013
Achat parcelles Fix et Château	1 700
Cimetière ossuaire + allées	5 794
Construction silos de stockage	13 694
Voirie programme 2019	39 909
Voirie programme 2018	36 206
<b>sous-total</b>	<b>102 316</b>
<b><u>Matériel et outillage</u></b>	
Véhicule Jumpy	21 862
Tondeuse tractée	3 094
Numéros de maisons hameaux	680
Signalétique commerces et services	8 662
<b>sous-total</b>	<b>34 298</b>
<b><u>Autres</u></b>	
Ordinateur accueil mairie	1 260
Mobilier maternelle	2 099
Bacs médiathèque	479
Table pique-nique et corbeille espace Baury	985
Mobilier Coccinelle	4 882
Armoire RASSED	496
Guirlandes de Noël	4 143
Distributeurs sacs déjections canines	754
<b>sous-total</b>	<b>15 098</b>
<b>TOTAL</b>	<b>758 491</b>

*d) Les subventions d'investissements reçues*

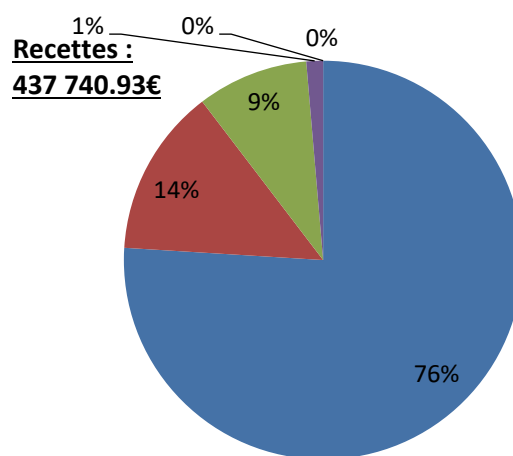
- de U. E : 19 747.43€ (étude bourg, PF de la Garde)
- de l'Etat : 83 157.25€ (DETR immeuble Coccinelle, aménagement des espaces publics, école, parcours numérique...)
- de la Région : 183 548.79€ (immeuble Coccinelle, silos de stockage, tennis, aménagement des espaces publics...)
- du Département : 0€
- Autres : 25 135.26€ (Tennis, reliquat agence de l'eau)
- Don : 0€

## IV. Les données synthétiques du compte administratif 2019 – Récapitulatif

### INVESTISSEMENT

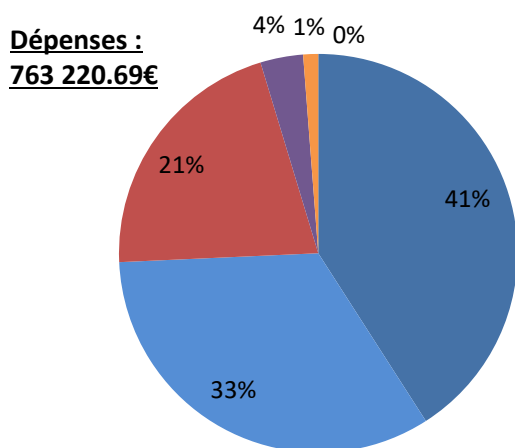


- Txv d'investissement (531 944.09€)
- Txv entretien patrimoine (226 547.71€)
- dette moyen terme (77 105.23€)
- opérations d'ordre (788.75€)
- dette court terme (0€)
- opérations d'ordre (0€)

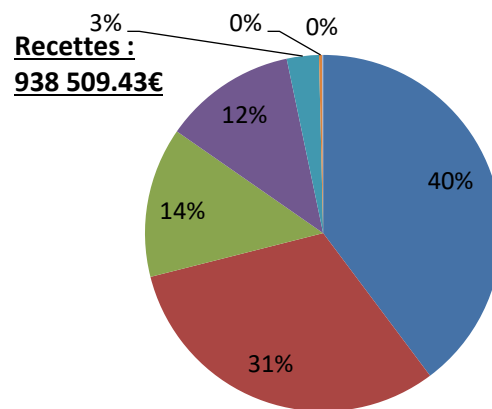


- subventions travaux (332 588.73€)
- affectation du résultat (59 717.77€)
- FCTVA (39 499€)
- taxe d'aménagt, autres taxes (5 935.43€)
- emprunt et cautionnement (0€)
- opérations d'ordre (0€)

### FONCTIONNEMENT



- charges de personnel, charges sociales (312 314.51€)
- charges de gestion courante (254 651.59€)
- autres charges de gestion courante (160 514.65€)
- rbt intérêts de la dette (26 451.94€)
- reversement à l'Etat (9 288€)
- opérations d'ordre (0€)



- impôts et taxes (373 146.92€)
- dotations Etat (293 662.60€)
- compensation agglo (127 816€)
- vente de produits, loyers (113 046.50€)
- produits exceptionnels (27 305.41€)
- rbt sur salaires (2 743.25€)
- opérations d'ordre (788.75€)



### a) Capacité d'autofinancement (CAF)

CAF brute = (recettes réelles fct – dépenses réelles fct) = 174 499.99€

CAF nette = (CAF brute – annuité dette en capital) = 97 394.76€

la CAF nette permet de réaliser des investissements nouveaux

### b) Etat de la dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01
2018	109 828.40 €	24 991.37 €	84 837.03 €	818 299.46 €
2019	103 207.17 €	26 451.94 €	76 755.23 €	973 462.43 €
2020	92 397.29 €	24 438.98 €	67 958.31 €	896 707.20 €
2021	91 021.22 €	22 470.81 €	68 550.41 €	828 748.89 €
2022	89 652.24 €	20 488.75 €	69 163.49 €	760 198.48 €
2023	88 283.25 €	18 484.93 €	69 798.32 €	691 034.99 €
2024	86 918.91 €	16 463.26 €	70 455.65 €	621 236.67 €
2025	85 545.29 €	14 409.00 €	71 136.29 €	550 781.02 €
2026	84 176.31 €	12 335.25 €	71 841.06 €	479 644.73 €
2027	82 807.33 €	10 236.48 €	72 570.85 €	407 803.67 €
2028	75 852.45 €	8 114.03 €	67 738.42 €	335 232.82 €
2029	57 715.73 €	6 453.69 €	51 262.04 €	267 494.40 €
2030	56 346.75 €	5 084.71 €	51 262.04 €	216 232.35 €
2031	46 991.83 €	3 729.79 €	43 262.04 €	164 970.31 €
2032	37 806.33 €	2 544.29 €	35 262.04 €	121 708.27 €
2033	30 847.03 €	1 400.80 €	29 446.23 €	86 446.23 €
2034	12 850.50 €	850.50 €	12 000.00 €	57 000.00 €
2035	12 656.10 €	656.10 €	12 000.00 €	45 000.00 €
2036	12 461.70 €	461.70 €	12 000.00 €	33 000.00 €
2037	12 267.30 €	267.30 €	12 000.00 €	21 000.00 €
2038	9 072.90 €	72.90 €	9 000.00 €	9 000.00 €

### c) principaux ratios

La commune compte 948 habitants

**Taux d'endettement par habitant au 31/12/2019 : 896 707.20€ / 948hab = 946€**

#### Capacité de désendettement :

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Le ratio se calcule ainsi : Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute  
 $896\,707.20\text{€} / 174\,499.99\text{€} = 5.14$

Il faudrait un peu plus de 5 années à la commune pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à ALLEGRE, le 27/02/2020  
Le Maire,  
Meyssonnier Gilbert